



GRAND EST

[PERSPECTIVES]

#RelancerMonEntreprise



LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES TPE/PME

Le principe

Ce crédit d'impôt a pour objectif d'inciter les TPE et PME à entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments (ou partie de bâtiment) à usage tertiaire (bureau, commerce, entrepôt) construits depuis plus de 2 ans à date d'exécution des travaux.

Le montant de l'aide, du financement

Le montant de l'aide est de 30% des dépenses éligibles HT (matériaux et main d'œuvre) dans la limite de 25 000€ de crédit d'impôt par l'entreprise et concerne l'acquisition et la pose de systèmes d'isolation thermique (de combles ou de toitures ; des murs ; des toitures/terrasses), de chauffage (chauffe-eau solaire collectif ; PAC de type air/eau, eau/eau, sol /eau, hydride, à absorption, à moteur gaz ; chaudière biomasse), de ventilation et de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid.

Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié « Reconnu Garant de l'Environnement ».

Le public éligible

Toutes les TPE et PME de tous secteurs confondus, propriétaires ou locataires de leurs locaux, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés peuvent affecter leurs dépenses à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, libérale ou agricole.

Date limite

Les dépenses doivent être engagées entre le 1^{er} octobre 2020 (devis daté et signé postérieurement au 1^{er} octobre) et le 31 décembre 2021.

S'INFORMER

SE FORMER

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les démarches à effectuer

Pour bénéficier de l'aide, il vous suffira de déclarer les dépenses éligibles engagées (devis signé) au cours de l'année concernée sur votre déclaration d'impôt sur le revenu ou votre déclaration d'impôt sur les sociétés.

Pour me faire accompagner par ma CMA :

Territoire	N° de téléphone	Contact Mail @
Alsace	03 89 20 26 79	pass-durable@cm-alsace.fr
Ardennes	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-ardennes.fr
Aube	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-aube.fr
Marne	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-marne.fr
Haute-Marne	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-haute-marne.fr
Meurthe et Moselle	03 83 95 60 83	pass-durable@cma-meurthe-et-moselle.fr
Meuse	03 29 79 75 21	pass-durable@cma-meuse.fr
Moselle	03 87 39 31 34	pass-durable@cma-moselle.fr
Vosges	03 29 69 55 82	pass-durable@cma-vosges.fr

Pour en savoir + :

Article 27 de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000042778423/2020-12-31/

www.crma-grandest.fr